

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 V 273** Vœu relatif aux modalités d'accueil à Paris du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu le projet de délibération 2014 DJS 321 relatif aux modalités d'accueil à Paris du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA ;

Vu le vœu adopté à la majorité du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement du 3 novembre 2014 ;

Considérant que l'organisation du championnat d'Europe de football en 2016 par l'UEFA en France prévoit la tenue de 5 matchs dans l'enceinte du Parc des Princes, rénové pour l'occasion ;

Considérant que l'exposé des motifs du projet de délibération détermine une zone « ex-stadia » nécessaire à l'accueil des fonctionnalités indispensables à l'organisation des matchs, à savoir « une aire de régie, un centre d'accréditation, un centre d'accueil des volontaires, un guichet de retrait des billets, un espace restauration pour les personnels sur site, des espaces hospitalités, un centre des médias, un espace logistique et un espace d'exposition commerciale pour les partenaires de l'UEFA ;

Considérant que cet espace « ex-stadia » mobilisera en particulier le stade Géo André et le gymnase Jean Bouin, équipements majeurs du sport scolaire et du sport de proximité ;

Considérant que la période concrète de mise en place des infrastructures, dans la zone élargie du 16<sup>ème</sup> arrondissement concernée, s'étendra du 13 mai au 10 juillet 2016, et sera donc concomitante du Tournoi de Roland Garros ;

Considérant que la sécurité du site impose que des rues soient fermées totalement ou partiellement durant tout ou partie de la période ;

Considérant que durant cette période les associations sportives et les établissements scolaires ne pourront utiliser les équipements sportifs ci-dessus cités ;

Prenant acte de l'engagement de la Ville de Paris de « prendre les mesures nécessaires afin de garantir au mieux la pratique sportive des utilisateurs habituels du stade Géo André » ;

Considérant en particulier que la préparation des épreuves sportives du baccalauréat sera impactée par cette gêne ;

Considérant que la proximité immédiate de deux lycées centres d'examen du baccalauréat et de deux écoles (maternelle et primaire) oblige la Ville de Paris et l'Académie de Paris à anticiper les mesures qui devront être prises pour permettre le bon déroulement de l'enseignement scolaire et des épreuves du baccalauréat ;

Sur la proposition de M. Claude GOASGUEN, M<sup>me</sup> Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M<sup>me</sup> Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HELARD, M<sup>me</sup> Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M. Grégoire CHERTOK, M<sup>me</sup> Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, M<sup>me</sup> Ann-Katrin JEGO et des élus des Groupes UMP et UDI-Modem,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris mette en place, dès le début 2015, une commission ad-hoc concernant les aménagements « ex-stadia » de l'Euro 2016 comprenant un représentant de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement,
- la Maire de Paris prenne en compte, en coordination avec la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, les aspects de sécurité, de déplacements, de stationnement et d'information des riverains des zones concernées par l'organisation de cette manifestation,
- la Maire de Paris mette en place un plan d'action sur la propreté du site et du quartier durant l'intégralité de l'événement,
- la Maire de Paris garantisse des solutions de relogement des sportifs du Stade Français omnisports et des scolaires prioritaires, à moins de 30 minutes des équipements, pendant la période d'indisponibilité de leurs équipements habituels,
- la Maire de Paris et le Recteur de l'Académie de Paris mettent en place un plan permettant le bon déroulement des opérations des épreuves du baccalauréat des élèves des Lycées Claude Bernard et Jean de la Fontaine.